

BUDGET



Mairie de ROBERVAL

2 route de l'Église

60410 ROBERVAL

BUDGET PRIMITIF 2025

COMMUNE DE ROBERVAL

- I. Le Cadre Général du Budget
- II. La Section de Fonctionnement
- III. La Section d'Investissement
- IV. Les Données Synthétiques du Budget – Récapitulation

I - Le Cadre Général du Budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une représentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 04 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures de permanences. Il a été établi avec la volonté :

De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ; il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour 2025.

De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la région est des services de l'état chaque fois que possible.

La section de fonctionnement et d'investissement structure le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (en section de fonctionnement), incluant notamment le versement du salaire de notre secrétaire ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II - La Section de Fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé impôts, remboursement des crédits...)

Les recettes de fonctionnement représentent 387 065.00€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, de l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations des services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 387 065.00€

Elle regroupe les dépenses et recettes liées au fonctionnement courant de la commune

Recettes de fonctionnement

- Dotations de l'État
- Fiscalité locale (taxe foncière, taxe d'habitation, contributions des entreprises, etc.)
- Tarifications des services publics
- Subventions et participations diverses

Dépenses de fonctionnement :

- Charges de personnel
- Frais de gestion courante (entretien des bâtiments, fournitures, services publics)
- Charges financières (intérêts de la dette)

Les recettes de fonctionnement ont baissé du fait de l'aide de l'état en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recette pour la commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'état
- Les recettes encaissées au titre de prestations fournies à la population

TAXES	2022	2023	2024	2025
70 produits et services			1485	1600
73 impôts et taxes	156 254	139 624	139 624	141 254
74 dotations et participations	56 950	42 400	29 827	31229
75 autres produits gestion courantes			2 000	
TOTAL	213 204	182 024	172 936	178 083

b) les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	125 304	70	PRODUITS DE SERVICES	1 600
012	CHARGES DE PERSONNEL	32 500	71	PRODUCTION STOCKEE	
65	AUTRES CHARGES, GESTION COURANTE	100 816	72	TRAVAUX EN REGIE	
66	CHARGES FINANCIERES	5 000	73	IMPOTS ET TAXES	160 499
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	38 975
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 000
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		76	PRODUITS FINANCIERS	0
042	OP. ORDR SF - SI		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT		263 620	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
022	DEPENSES IMPREVUES		042	OP. ORDRE SF - SI	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	123 445	013	ATTENUATION DES CHARGES	0
DIFFERENCE REC.- DEP. FONCT.			TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT		205 074
-58 546			EXCEDENT REPORTE DE L'ANNEE 2 024		
RESERVE (avec EXC.FONCT.)			002	EXCEDENT EXERCICE PRECEDENT	181 991
0			TOTAL		387 065
TOTAL		387 065	TOTAL		387 065

c) la fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	11.14 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	48.79 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	49.16%

Ces taux n'augmentent pas en 2025

III - Section d'Investissement,

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir ; contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses, ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat de bien immobilier et travaux sur ce bien.

Le budget d'investissement de la commune

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soient des structures existantes, soit sur des structures en cours de création (réseaux,...)

En recette : deux types de recettes coexistent ; les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus (vidéo-surveillance, enfouissement « route de Guidon », réfection de la toiture de l'Église...)

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
001	DEFICIT REPORTE	125 085	001	EXCEDENT INVESTISSEMENT
16	EMPRUNTS	14 500	1068	AFFECTATION RESULTAT
20	FRAIS D'ETUDE	0	102	FCTVA- TLE
21	ACQUISITIONS	184 131	13	SUBVENTIONS
13				
23	TRAVAUX		16	EMPRUNTS
272	PLACEMENT (PROV. ASSAINST)		27	TVA ATTESTATIONS
041	OPERATION D'ORDRE SI		041	OPERATIONS D'ORDRE SI
040	OPERATIONS D'ORDRE SI-SF		040	OPERATIONS D'ORDRE SI-SE
020	DEPENSES IMPREVUES		024	CESSION S IMMOBILISATIONS
MONTANT TOTAL OPERATIONS			VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
		323 716	BESOIN DE FINANCEMENT	200 271
			0	123 445
TOTAL		323 716	TOTAL	
			323 716	

Les principaux projets pour l'année 2025 sont de finir de financer les projets de 2024 :

enfouissement « route de Guidon »

réfection de la toiture de l'Église

les subventions d'investissements prévues :

de l'Etat soit	39 593.00€
de la Région	
du Département soit	17 593.00€
autres	18 000.00€

IV. Les Données Synthétiques du Budget – Récapitulation

Recette et dépenses de fonctionnement : 387 065.00€

Virement à la section d'investissement de 123 445.00€

Excédent sur exercice précédent 002: 181 991.00€

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit : 323 716.00€

-dépenses : crédits reportés 2025 soit: 125 085.00€

c) Etat de la dette – emprunts

Emprunts n°1 –date de clôture le 15/12/2035 (durée 25 ans) taux fixe

Emprunts n°2 -date de clôture le 15/04/2026 (durée 20 ans) taux révisable

Fait à ROBERVAL, Le 8 avril 2025

Pour le Maire empêché, par l'article L.2122-17 du CGCT, le 1^{er} adjoint Michel SINEAU





**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
de l'Oise**

Dossier suivi par : GUILLET Eleonore

Objet : Dossier papier AU - DECLARATION PREALABLE

Numéro : DP 060541 25 00003 U6001

Adresse du projet : 18 Rue des Écoles 60410 ROBERVAL

Déposé en mairie le : 28/03/2025

Reçu au service le : 04/04/2025

Nature des travaux: 13188 Réfection / Remaniement de
couverture

Demandeur :

Monsieur NACHTIGALLE FREDERIC

18 Rue des Ecoles
60410 ROBERVAL

Ce projet est situé dans le site inscrit listé en annexe. Les articles L.341-1 et R.341-9 du Code de l'environnement et R.425-30 du Code de l'urbanisme sont donc applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à altérer l'aspect de ce site inscrit. Il peut cependant y être remédié. **L'Architecte des Bâtiments de France émet par conséquent un avis favorable assorti d'une proposition de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou observations au titre du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage.

Proposition de prescriptions (1), recommandations ou observations éventuelles (2):

Dossier lié : DP 060541 25 00002

(1) La construction se situe dans un ensemble de maisons dont les toitures sont recouvertes de tuiles de teintes brunes ou rougeâtres.

La pose de tuile métallique plate metrotile de couleur gris anthracite mat, banalisera le bâti existant et son environnement. Elle sera remplacée par une tuile mécanique, de préférence à côtes, pour donner du relief à la toiture. Elle sera de teinte traditionnelle rouge. La densité sera à minima de 22u/m²

(2) La toiture pourra être recouverte de plaque ondulée Coloronde en fibre de ciment de teinte Rouge latérite ou rouge brun.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 060-216005355-20250404-05_2025BP-BF

S²LOW



Signé électroniquement

par Paul PEROT

Le 10/04/2025 à 16:43

Architecte des Bâtiments de France

Paul PEROT

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.